

PHOENIX ACTION BOUYGUES JUIN 2014

- Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾
- Durée d'investissement conseillée : 8 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions
- Le produit émis par SG Issuer⁽²⁾, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois offrant une garantie de formule donnée par Société Générale est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et du Garant
- Éligibilité : Comptes titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation



- (1) En outre, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.
- (2) Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE



Adequity₽

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé à la performance positive ou négative de la seule action Bouygues SA (ci-après l'Action) et ne bénéficie donc pas de la diversification du risque offerte par les indices de marché actions. Le remboursement du produit « Phoenix – Action Bouygues – Juin 2014 » est conditionné à l'évolution de l'Action Bouygues SA dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par cette valeur). En cas de forte baisse de l'Action à l'échéance du produit au-delà de 50%, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Action. Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse de l'Action jusqu'à -50%, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'Action (Taux de Rendement Annuel maximum de 6,96%).

- Une perte en capital si l'Action a enregistré, à l'échéance, une baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial
- Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à 7, si la performance de l'Action depuis le lancement est positive ou nulle
- Un objectif de coupon fixe plafonné à 7% chaque année tant que l'Action n'a pas perdu plus de 50% par rapport à son niveau initial (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 6,96%)

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de Phoenix – Action Bouygues – Juin 2014 soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif.

Les titres de créance Phoenix – Action Bouygues – Juin 2014 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de Phoenix – Action Bouygues – Juin 2014 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Emetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

AVANTAGES

- Phoenix Action Bouygues Juin 2014 peut verser tous les ans un coupon de 7%, dès lors que l'Action n'a pas enregistré de baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial.
- À l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, le capital n'est exposé à un risque de perte que si l'Action a baissé de plus de 50% depuis l'origine.
- De l'année 1 à 7, si à l'une des dates de constatations annuelles, la performance de l'Action depuis l'origine est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial plus le coupon de 7% au titre de l'année (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 6,96%). Dans l'hypothèse où l'investisseur reçoit systématiquement un coupon annuel de 7% au cours des années précédant le remboursement par anticipation, le mécanisme de remboursement anticipé constitue un avantage tant que le rendement annuel de l'Action ne dépasse pas 6,83% à l'issue de l'année 1, 6,88% à l'issue de l'année 2, 6,92% à l'issue de l'année 3, 6,94% à l'issue de l'année 4, 6,95% à l'issue de l'année 5 ou 6,96% à l'issue des années 6 et 7.

INCONVÉNIENTS

- Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scenarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurancevie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 30/06/2014, et conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Action du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 6,96%).
- Le rendement de Phoenix Action Bouygues Juin 2014 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Action autour du seuil de -50%.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par l'Action.
- Dans un contexte de marché fortement baissier (cours de clôture de l'Action toujours inférieur à 50% de son niveau initial aux dates de constatations annuelles), aucun coupon ne sera versé.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS ANNUELS CONDITIONNELS

De l'année 1 à 8, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, on observe la performance de l'Action depuis la date de constatation initiale (le 30 juin 2014).

Cas favorable : Si l'Action n'a pas baissé de plus de 50%, l'investisseur reçoit à la date de paiement du coupon⁽¹⁾ :

UN COUPON DE 7%(2)

Cas défavorable : Sinon, si l'Action a baissé de plus de 50% :

L'INVESTISSEUR NE REÇOIT PAS DE COUPON

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

De l'année 1 à 7, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès que la performance de l'Action depuis l'origine est **positive ou nulle**, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾:

L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL

LE COUPON DE 7% AU TITRE DE L'ANNÉE

(Soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 6,96%(2))

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action Bouygues SA, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entrainer un risque sur le capital.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'échéance des 8 ans, le 30 juin 2022, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'Action depuis la date de constatation initiale (le 30 juin 2014).

Cas favorable : Si l'Action n'a pas baissé de plus de 50%, l'investisseur reçoit, le 11 juillet 2022 :

L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL + LE DERNIER COUPON DE 7% AU TITRE DE L'ANNÉE 8

(Soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 6,96%(1))

Cas défavorable : Sinon, l'investisseur reçoit, le 11 juillet 2022 :

LA VALEUR FINALE(2) DE L'ACTION(1)

DANS CE SCÉNARIO L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE A HAUTEUR DE L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSE DE L'ACTION



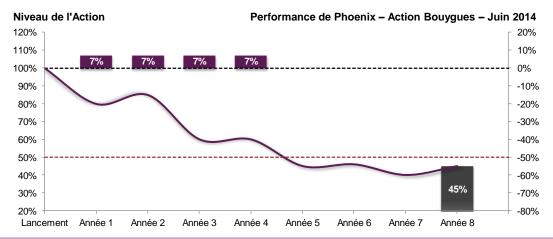
⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action Bouygues SA, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entrainer un risque sur le capital.

⁽²⁾ La valeur finale de l'Action Bouygues SA à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

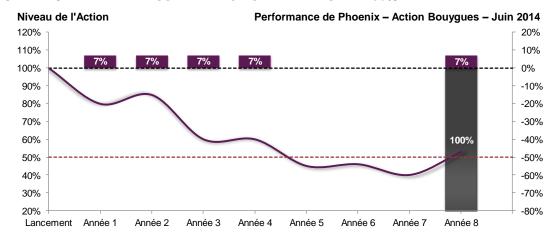
Adequity

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

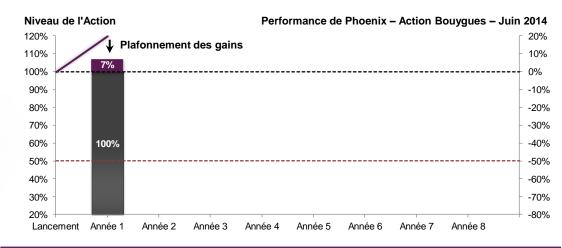
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'ACTION SUPÉRIEURE À 50% À L'ÉCHÉANCE



SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSE DE L'ACTION INFÉRIEURE À 50% À L'ÉCHÉANCE



SCÉNARIO FAVORABLE: HAUSSE DE L'ACTION



Évolution de l'Action
 Seuil de remboursement anticipé
 Seuil de versement des coupons et de perte en capital à l'échéance

Coupon(s) annuel(s)

Adequity

PHOENIX – ACTION BOUYGUES – JUIN 2014

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'ACTION SUPÉRIEURE À 50% À L'ÉCHÉANCE

- À l'issue des années 1 à 4, la performance de l'Action depuis l'origine est négative mais supérieure ou égale à -50%. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé mais l'investisseur reçoit un coupon de 7% au titre de ces années.
- À l'issue des années 5 à 7, la performance de l'Action depuis l'origine est inférieure à -50%. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre de ces années.
- À l'échéance des 8 ans, l'Action enregistre une baisse supérieure à 50% (-55%) depuis l'origine. L'investisseur reçoit donc la valeur finale de l'Action, soit 45% du capital initial⁽¹⁾.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de -5,02%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Annuel de -9,46% pour un investissement direct dans l'Action. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital.
 Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul.

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSE DE L'ACTION INFÉRIEURE À 50% À L'ÉCHÉANCE

- À l'issue des années 1 à 4, la performance de l'Action depuis l'origine est négative mais supérieure ou égale à -50%. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé mais l'investisseur reçoit un coupon de 7% au titre de ces années.
- À l'issue des années 5 à 7, la performance de l'Action depuis l'origine est inférieure à -50%. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre de ces années.
- À l'échéance des 8 ans, l'Action enregistre une baisse inférieure à 50% (-47%) depuis l'origine. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial plus un coupon de 7% au titre de l'année 8, soit 107% du capital initial⁽¹⁾.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 4,53%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Annuel de -7,60% pour un investissement direct dans l'Action.

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'ACTION

- À l'issue de la 1ère année, l'Action enregistre une performance positive depuis l'origine (+20%). Le mécanisme automatique de remboursement anticipé est donc activé.
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial plus un coupon de 7% au titre de l'année 1, soit 107% du capital initial⁽¹⁾.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 6,83%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Annuel de 19,47% pour un investissement direct dans l'Action du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Le rendement de Phoenix – Action Bouygues – Juin 2014 à l'échéance est donc très sensible à une faible variation de l'Action autour du seuil de -50%.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement.



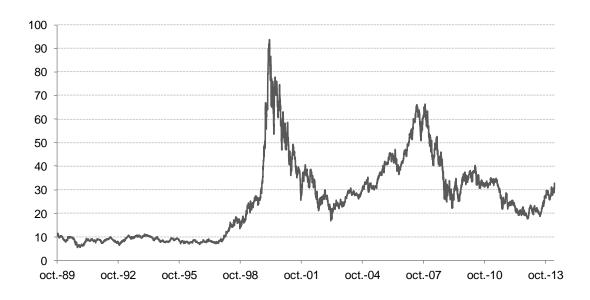
ZOOM SUR L'ACTION BOUYGUES SA

PRÉSENTATION DE BOUYGUES SA

Création	Secteur	Notation S&P	Notation Moody's	Chiffre d'affaire	Excédent Brut d'exploitation	Dette financière Nette	Capitaux Propre
1952	Industrie	BBB+	Baa1	33 345M€ en 2013 vs 33 547M€ en 2012	2 757M€ en 2013 vs 2 748M€ en 2012	4 427M€	8 684M€

- Créé en 1952 par Francis Bouygues, Bouygues est un groupe industriel diversifié, structuré par une forte culture d'entreprise et dont les métiers s'organisent autour de deux pôles : la **Construction** avec Bouygues Construction (BTP et Energies & Services), Bouygues Immobilier et Colas (Routes), et les **Télécoms-Médias** avec TF1 et Bouygues Telecom.
- Le groupe emploie plus de 128 000 personnes à travers le monde (effectif au 31/12/2013) et a réalisé un chiffre d'affaires de 33,3 milliards d'Euros en 2013.
- ❖ Le groupe est coté à Euronext Paris et s'inscrit parmi les 40 valeurs du CAC 40[®].

ÉVOLUTION DE L'ACTION BOUYGUES SA



Sources: Bloomberg et www.bouygues.com au 11/03/2014.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSEES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHE. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse

enregistrée par l'Action.

Émetteur SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100%

de Société Générale).

Garant Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A).

Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de

notation peuvent les modifier à tout moment.

Devise Euro

Code ISIN FR0011791508

Code Eusipa 1260 - Express Certificates

Cotation Bourse de Luxembourg

Éligibilité Comptes titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation

Période de commercialisation Du 26/03/2014 au 30/06/2014

Échéancier monétaire Entre le 26/03/2014 et le 30/06/2014, le prix progressera régulièrement au taux annuel de

2% pour atteindre 1 000 euros le 30/06/2014.

Prix d'émission 99,47% de la Valeur Nominale

Valeur Nominale1 000 eurosMontant minimum d'investissement1 000 eurosDate d'émission26/03/2014Date d'échéance11/07/2022Date de constatation initiale30/06/2014

Dates de constatations annuelles 30/06/2015; 30/06/2016; 30/06/2017; 02/07/2018; 01/07/2019; 30/06/2020; 30/06/2021;

30/06/2022

Dates de paiement des coupons 09/07/2015 ; 11/07/2016 ; 11/07/2017 ; 11/07/2018 ; 10/07/2019 ; 09/07/2020 ; 09/07/2021

Dates de remboursement anticipé 09/07/2015; 11/07/2016; 11/07/2017; 11/07/2018; 10/07/2019; 09/07/2020; 09/07/2021

Sous-jacent Action Bouygues SA

Liquidité Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de

manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une

fourchette achat/vente de 1%.

Commission de souscription Néant

Commission de distribution Société Générale paiera à chaque distributeur, une rémunération annuelle moyenne

(calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 1% du

montant des Titres effectivement placés.

Commission de rachat Néant

Règlement / Livraison Euroclear France

Agent de calcul Société Générale, ce qui peut être source d'un risque de conflit d'intérêt.



INFORMATIONS IMPORTANTES

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de crédit : en acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur le garant, à savoir que l'insolvabilité de l'émetteur et du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché: Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité: Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Disponibilité du prospectus: Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 24/03/2014, se rattachant au prospectus de base en date du 31/12/2013, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n de visa C-14291 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site «http://prospectus.socgen.com», sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse indiquée sur le document, sur simple demande. Le résumé du prospectus de base est disponible en langue française sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s): ajustement ou substitution – remboursement anticipé du produit: Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sousjacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique: LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers: Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Société Générale Corporate & Investment Banking

17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex

Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris Société Anonyme – Capital Social : 998 320 373,75 euros au 12 juillet 2013

B 552 120 222 RCS Paris - APE 651C N SIREN: 552 120 222 000 13

Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACPR

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE

